



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتارية  
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

Secretariat  
B. P. 3243

اديس ابابا # Addis Ababa

ORIGINAL : Français

DISTRIBUTION : Limitée

CONSEIL DES MINISTRES  
Trente-Cinquième Session Ordinaire  
Freetown, 18-28 Juin 1980

CM/1048(XXXV)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA QUESTION PALESTINIENNE



CM1048

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA QUESTION PALESTINIENNE

1. En application de la résolution CM/Res.725(XXXIII) sur la question palestinienne adoptée par le Conseil des Ministres de l'OUA à Monrovia, Libéria en juillet dernier, le Secrétariat Général a suivi l'évolution des événements dans la région.
2. Depuis la Trente-troisième session ordinaire du Conseil tenu à Monrovia, la question de la Palestine n'a cessé d'être l'une des préoccupations majeures de l'OUA qui, de tout temps accorde son soutien aux peuples épris de paix et de liberté qui luttent pour recouvrer leurs droits et leur souveraineté.
3. Dans ce contexte, l'OUA continue d'apporter son appui au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène sous l'égide de l'Organisation de Libération de la Palestine pour recouvrer ses droits inaliénables de récupérer sa patrie et de constituer un état indépendant. Elle reconnaît en cela le droit de l'Organisation de Libération de la Palestine, en tant que seul et légitime représentant du peuple palestinien de participer au même titre que les autres parties aux délibérations sur le problème qui le concerne, conformément aux résolutions 3236 ((XXIX) et 3375 (XXX) de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
4. Pour preuve de ce soutien de l'OUA, le Secrétariat Général aussi bien que les Etats membres commémorent la date du 29 Novembre de chaque année comme Journée Internationale de Solidarité avec le Peuple Palestinien conformément à la décision prise par les Nations Unies en 1978.
5. L'année écoulée, le Secrétariat Général a publié, à l'occasion de cette journée un communiqué de presse dans lequel il a, une fois de plus, réaffirmé son soutien au peuple de la Palestine aussi bien qu'aux pays arabes dans leur lutte légitime. Il a condamné les manoeuvres

expansionnistes et ségrégationnistes tendant à brimer les fils authentiques de la Palestine. Il a enfin souligné qu'une paix durable entre les pays arabes et Israël est conditionnée par le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance du droit inaliénable du peuple arabe de la Palestine à l'autodétermination, y compris son droit à créer un Etat palestinien indépendant, souverain et la reconnaissance du droit à l'existence de tous les Etats dans la région.

6. La question de la Palestine qui, nul ne l'ignore, reste au coeur du problème du Moyen-Orient, a été examinée dans les forums internationaux dans lesquels le Secrétariat Général de l'OUA a participé, aux réunions des Non-Alignés à Colombo comme à la Havane. Elle a été débattue aussi lors de la 34ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

7. Lors de sa 34ème session, l'Assemblée Générale mit sur pied un comité spécial chargé, entre autres, de préparer des recommandations sur l'application des droits inaliénables du Peuple Palestinien. Ce Comité a préparé des recommandations qui furent approuvées par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Mouvement des Pays Non-Alignés, l'OUA et la Conférence Islamique. Le Conseil National Palestinien appuya les recommandations du Comité.

8. Au mois de mars 1980, à la suite des attaques et vexations israéliennes contre le peuple palestinien, le Conseil de Sécurité a dû ouvrir de nouveaux débats sur la question palestinienne dont il a été saisi par le Comité de l'ONU pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

9. Au niveau des négociations entre l'Egypte et Israël sur l'autonomie palestinienne, il est à signaler que l'expansionnisme territorial d'Israël, son intransigeance à l'égard des palestiniens restent les principaux obstacles à la paix au Moyen-Orient.

10. La mise en pratique du traité de paix n'a pas empêché la poursuite de l'implantation par la force de colonies juives dans les territoires occupés et le développement d'une politique systématique d'agression contre un Etat voisin et souverain, le Liban.

11. La question palestinienne demeure une question fort controversée : tandis que les contacts entre l'Egypte et l'Israël se poursuivent ayant notamment trait à l'autonomie palestinienne, les pays arabes du Front de la Fermeté réunis en leur 4ème Sommet du 12 au 15 Avril 1980 à Tripoli, ont de nouveau sévèrement condamné les accords de Camp David et décidé entre autres d'instituer un commandement militaire du Front Pan-Arabe.

12. A l'issue des rencontres qui ont eu lieu en Avril 1980 entre le Président Carter et le Président Sadate, et entre le Président Carter et le Premier Ministre Begin, il a été annoncé qu'une nouvelle étape dans les négociations continueraient jusqu'au 26 mai 1980. La date limite n'a pas été respectée et on a mis provisoirement fin aux discussions. A l'allure où vont les choses, il y a peu de chances que ces négociations aboutissent étant donné que la partie israélienne n'est pas disposée à faire des concessions majeures.

13. Le Secrétariat Général suit l'évolution de la question et en fera rapport en conséquence au Conseil.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1980-06-28

# Report of the Secretary-General on Palestinian Question

African Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9543>

*Downloaded from African Union Common Repository*